

**COMPTE RENDU DE L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ D'ÉVALUATION, DE MESURE DU RENDEMENT ET D'EXAMEN EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2010**

TRAITÉS ET GOUVERNEMENT AUTOCHTONE – DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MISE EN ŒUVRE

Évaluation des ententes sur les revendications territoriales globales (200748)

DATE D'APPROBATION DU CVÉ : 26 FÉVRIER 2009

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
<p>1. En collaboration avec les organisations autochtones et d'autres ministères et organismes fédéraux, songer à diriger l'établissement d'une politique sur la mise en œuvre des revendications territoriales globales qui clarifierait les rôles et les responsabilités ainsi que l'approche fédérale liée à la mise en place des ententes sur les revendications territoriales globales.</p>	<p>La Direction générale de la mise en œuvre a entrepris, à l'échelle du gouvernement fédéral, d'établir des principes et des processus ainsi que de clarifier les rôles et les responsabilités en vue d'assurer la mise en œuvre globale des ententes sur l'autonomie gouvernementale et sur les revendications territoriales. Elle continuera de collaborer avec les autres ministères et organismes fédéraux et les groupes autochtones tout au long du processus.</p>	<p>Achèvement : septembre 2009 – Création de lignes directrices</p>	<p>État : en cours d'exécution</p> <p>Mise à jour/justification : En date du 30 septembre 2010 :</p> <p>Date de fin révisée en septembre 2010 D'autres processus et systèmes sont déjà en place. Le caucus fédéral a approuvé le guide des réalisateurs en août et on doit le transmettre au Comité directeur fédéral à des fins d'approbation en novembre 2010.</p> <p>SVE : en cours d'exécution</p>
<p>2. Collaborer avec les organismes centraux et d'autres ministères et organismes fédéraux pour former un groupe de travail composé de cadres supérieurs et responsable de se pencher sur les questions susceptibles d'être soulevées lors de la mise en œuvre des ententes.</p>	<p>On est à élaborer une proposition visant la création d'un cadre de gestion de la mise en œuvre, qui comprendrait un comité pangouvernemental des cadres supérieurs.</p> <p>Entre-temps, le Comité directeur fédéral, qui est composé de hauts représentants d'autres ministères fédéraux et d'organismes centraux, a convenu d'assumer une fonction de surveillance. La proposition sera soumise au Comité directeur fédéral en juin 2009.</p>	<p>Achèvement : juin 2009 décision du Comité directeur fédéral</p> <p>Mars 2010 – Création d'un comité</p>	<p>État : terminé</p> <p>Mise à jour/justification : En date du 31 mars 2010 :</p> <p>Le cadre de gestion de mise en œuvre, y compris un comité pangouvernemental des cadres supérieurs, a été approuvé par le comité directeur fédéral le 14 décembre 2009.</p> <p>Caucus régionaux pilotes au cours de prochaines années dans les régions de l'Atlantique, de la C.-B. et de T.N.-O. On demandera aux régions ce qui suit :</p>

**COMPTE RENDU DE L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ D'ÉVALUATION, DE MESURE DU RENDEMENT ET D'EXAMEN EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2010**

TRAITÉS ET GOUVERNEMENT AUTOCHTONE – DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MISE EN ŒUVRE

Évaluation des ententes sur les revendications territoriales globales (200748)

DATE D'APPROBATION DU CVÉ : 26 FÉVRIER 2009

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
			<ul style="list-style-type: none"> déterminer si les forums et processus régionaux peuvent satisfaire les éléments de mise en œuvre. <p>On évaluera l'efficacité des essais en 2012-2013.</p> <p>SVE : terminé — mise en œuvre complétée</p>
<p>3. Travailler en collaboration avec les signataires provinciaux, territoriaux et autochtones pour fixer des objectifs précis, déterminer des cibles, contrôler les progrès et adopter des mesures correctives au besoin, en vue d'assurer la mise en œuvre adéquate des ententes.</p>	<p>Phase 1 : Système amélioré de surveillance des obligations découlant des traités afin d'assurer le suivi des obligations fédérales.</p> <p>Phase 2 : Élaborer des outils afin de promouvoir le recours à la gestion axée sur les résultats.</p> <p>Discuter, avec les signataires, d'une nouvelle approche visant les rapports annuels, qui mettrait l'accent sur les pratiques communes, les indicateurs, la surveillance et la reddition de comptes.</p> <p>Les principes de l'initiative ministérielle sur la reddition de comptes judicieuse s'appliqueront à cet exercice.</p>	<p>Achèvement : octobre 2009 – Système de surveillance des obligations découlant des traités en place</p> <p>Mars 2010 – Rapport annuel pilote</p>	<p>Mise à jour/justification : En date du 30 septembre 2010 :</p> <p>État : Phase 1 — terminé</p> <p>Le TOMS est en service depuis le 1^{er} avril 2010. Les améliorations sont les suivantes : effectuée le suivi des obligations (c.-à-d., obligations de durée de marche respectées ou en retard/en cours d'exécution, à jour ou en retard), fonction de recherche et de rapport améliorée</p> <p>Phase 2 — en cours d'exécution En 2010-2011, les représentants de la Direction générale de la mise en œuvre ont travaillé avec des organisations autochtones et les provinces et territoires dans le cadre de comités de mise en œuvre afin d'établir des priorités annuelles et faire rapport sur l'état de ces dernières au moyen de rapports annuels.</p>

**COMPTE RENDU DE L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ D'ÉVALUATION, DE MESURE DU RENDEMENT ET D'EXAMEN EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2010**

TRAITÉS ET GOUVERNEMENT AUTOCHTONE – DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MISE EN ŒUVRE

Évaluation des ententes sur les revendications territoriales globales (200748)

DATE D'APPROBATION DU CVÉ : 26 FÉVRIER 2009

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
			SVE : en cours d'exécution
<p>4. Collaborer avec les Conseils de gestion des terres et des ressources pour simplifier et consolider les processus de consultation et déterminer les besoins administratifs et les besoins en formation.</p>	<p>Le Secrétariat des relations avec les conseils et les offices cernera les obstacles et les problèmes principaux.</p> <p>AINC poursuit l'élaboration d'une réponse fédérale au rapport McCrank et est résolu à mobiliser ses partenaires et les organismes de réglementation dans le cadre d'un plan d'action visant à aller de l'avant d'ici l'été 2009.</p>	<p>Achèvement : Août 2009 – Plan d'action</p>	<p>État : terminé</p> <p>Mise à jour/justification : En date du 31 septembre 2010 :</p> <p>Le ministère a mené une enquête auprès des participants à la formation du Conseil en 2009-2010 pour évaluer les initiatives de l'année précédente. Les résultats sont très positifs. En 2009-2010, au nom du Forum des organismes des T. N.-O, le secrétariat des relations du conseil et la région du T. N.-O. ont coordonné deux cours de droit administratif et un cours de droit technique pour les membres du Conseil. Ils ont également soutenu d'autres cours de formation pour les « audiences » du Conseil. Le matériel du cours d'orientation et le guide pédagogique connexe seront prêts à être distribués au début du printemps. Dans le cadre de l'amélioration de la réglementation, on prévoit que tous les nouveaux membres du Conseil suivront le cours d'orientation dans l'année qui suivra leur nomination, et recevront le guide d'orientation général au moment de leur nomination.</p> <p>SVE : dossier classé — mise en œuvre complétée</p>
<p>5. Favoriser la formation d'employés et</p>	<p>Collaborer avec les divers groupes de</p>	<p>Début en</p>	<p>État : terminé</p>

**COMPTE RENDU DE L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ D'ÉVALUATION, DE MESURE DU RENDEMENT ET D'EXAMEN EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2010**

TRAITÉS ET GOUVERNEMENT AUTOCHTONE – DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MISE EN ŒUVRE

Évaluation des ententes sur les revendications territoriales globales (200748)

DATE D'APPROBATION DU CVÉ : 26 FÉVRIER 2009

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
<p>la création d'entreprises d'une manière adaptée aux réalités et aux besoins du Nord en tenant compte du coût élevé des programmes dans le Nord.</p>	<p>signataires dans le cadre de projets particuliers de développement économique.</p> <p>Appuyer l'élaboration d'un nouveau cadre fédéral visant le développement économique des Autochtones.</p> <p>Soutenir l'établissement d'un bureau de développement économique dans le Nord.</p> <p>Mise en œuvre par l'Agence de développement régional du Nord lors de son établissement.</p>	<p>janvier 2009</p>	<p>Mise à jour/justification : En date du 31 mars 2010 :</p> <p>L'Agence canadienne de développement économique du Nord est chargée de fournir des programmes de développement économique dans les trois territoires, de coordonner la politique et les programmes économiques à l'échelle régionale et, s'il y a lieu, de jouer de rôle d'agent de mise en œuvre pour les autres ministères fédéraux. Le mandat de l'agence est (1) d'encourager le développement des entreprises dans les territoires, (2) de favoriser le développement des collectivités du Nord, et (3) d'effectuer des recherches et de formuler de nouvelles politiques et de défendre les intérêts du Nord dans le système fédéral.</p> <p>Les programmes fédéraux de développement économique du Nord seront pour la première fois regroupés au sein de l'agence avec pour objectif principal le développement économique du Nord. L'agence assurera aussi la mise en œuvre de deux nouveaux programmes annoncés dans le cadre du Plan d'action économique du Canada : le Fonds d'adaptation des collectivités (FAC) et le programme Infrastructure de loisirs du Canada (ILC).</p> <p>Elle abritera aussi un nouveau Bureau national de gestion du projet (BNGP) en tant que service principal au sein de CanNor. Le BNGP sera responsable de la coordination du travail de tous les intervenants fédéraux impliqués dans les projets de développement des ressources naturelles dans les</p>

**COMPTE RENDU DE L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ D'ÉVALUATION, DE MESURE DU RENDEMENT ET D'EXAMEN EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2010**

TRAITÉS ET GOUVERNEMENT AUTOCHTONE – DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MISE EN ŒUVRE

Évaluation des ententes sur les revendications territoriales globales (200748)

DATE D'APPROBATION DU CVÉ : 26 FÉVRIER 2009

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
			<p>trois territoires et dans les eaux hauturières de l'Arctique, de même que de la coordination des efforts de consultation avec les autochtones. Elle collaborera avec les parties intéressées pour adapter ses activités et programmes aux besoins uniques des territoires et des circonstances particulières à chacun des ceux-ci.</p> <p>Le 29 juin 2009, le ministre a annoncé un nouveau « Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones » qui sera axé sur les actions du gouvernement fédéral — des programmes à la réglementation aux partenariats — pour accroître l'intégration des Premières nations, des Inuits et des peuples Métis à l'économie canadienne et améliorer les actions économiques pour les peuples autochtones partout au Canada.</p> <p>Ce nouveau cadre comprendra une approche moderne et détaillée du développement économique autochtone qui est axée sur les possibilités et met l'accent sur l'établissement de partenariats stratégiques avec les groupes autochtones, le secteur privé et les provinces et territoires.</p> <p>Le cadre maximisera les investissements fédéraux de la manière suivante : renforcer l'entrepreneuriat autochtone; rehausser la valeur des actifs autochtones; établir de nouveaux partenariats efficaces pour maximiser les occasions de développement économique; développer le capital humain autochtone; et mieux cerner le rôle du gouvernement fédéral.</p> <p>SVE : dossier classé — mise en œuvre complétée</p>

**COMPTE RENDU DE L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ D'ÉVALUATION, DE MESURE DU RENDEMENT ET D'EXAMEN EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2010**

TRAITÉS ET GOUVERNEMENT AUTOCHTONE – DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MISE EN ŒUVRE

Évaluation des ententes sur les revendications territoriales globales (200748)

DATE D'APPROBATION DU CVÉ : 26 FÉVRIER 2009

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME